



Communiqué

Pour diffusion immédiate

La MRC des Maskoutains adopte sa première Politique en habitation

Saint-Hyacinthe, le 18 août 2025 – Le comité de travail en habitation, formé par la MRC des Maskoutains en 2023, a récemment présenté aux élus le fruit de sa démarche de concertation régionale, sous la forme d'une politique et d'un plan d'action adoptés lors de la séance du conseil tenue le mercredi 13 août.

Ambitieuse, la vision de la MRC se lit comme suit : « D'ici vingt ans, la MRC des Maskoutains offrira à tous ses ménages un accès à un logement de qualité, abordable et adapté, dans des milieux de vie durables, inclusifs et attrayants. Grâce à une planification intégrée et innovante, la région proposera une diversité d'habitations favorisant la mixité sociale et générationnelle. Un partenariat fort entre les acteurs municipaux, communautaires et privés aura permis de renforcer l'offre en logements tout en soutenant la densification harmonieuse et la revitalisation des milieux urbains et villageois ».

« Le conseil de la MRC souhaite que la *Politique régionale en habitation* soit l'élément fédérateur d'une nouvelle dynamique reposant sur l'implication accrue de la MRC et des municipalités, en collaboration avec les intervenants du milieu, dans une stratégie d'habitation qui permettra non seulement de sortir de la crise du logement, mais aussi de devenir un facteur attractif pour la région », a mentionné M. Simon Giard, préfet de la MRC des Maskoutains.

La Politique régionale en habitation comprend cinq grandes orientations et une série d'objectifs portant sur l'offre résidentielle, le logement social et abordable, la capacité d'accueil des milieux et le soutien communautaire :

1. Positionner l'habitation comme facteur rétentif et attractif de la région maskoutaine;
2. Assurer une offre résidentielle équilibrée et diversifiée répondant aux besoins évolutifs des ménages;
3. Préserver et accroître l'offre de logements locatifs abordables et hors marché de qualité;
4. Améliorer la capacité d'accueil des milieux urbains et villageois et favoriser le développement de milieux de vie complets, durables et accessibles;
5. Assurer un soutien communautaire adéquat en matière de logement.

Un plan d'action régional accompagne la politique, et chaque municipalité locale est invitée à élaborer son propre plan d'action local.

La MRC tient à remercier tous les intervenants ayant contribué à l'élaboration de cette politique et du plan d'action.

Au cours des cinq prochaines années, la MRC accompagnera les municipalités dans la mise en œuvre de mesures favorisant le maintien et le développement de l'offre de logements. Elle assurera une coordination accrue des initiatives régionales en habitation et mènera des activités de promotion, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population, afin de favoriser la prise en compte des besoins et l'acceptabilité sociale des projets.

Le site Internet de la MRC comporte une [section dédiée à l'habitation](#), où l'on retrouve la Politique régionale, le plan d'action régional, ainsi que des outils, ressources et bonnes pratiques. Cette section est régulièrement mise à jour.

Pour toute question concernant cette démarche, vous pouvez contacter M. Denis Laplante au 450 774-3141, poste 3154, ou par courriel à c.aménagement@mrcdesmaskoutains.ca.

- 30 -

Source : Service des communications
MRC des Maskoutains
450 774-3141, poste 3137
dbegin@mrcdesmaskoutains.ca



[MRC des Maskoutains](#)
[Comités de bassin versant maskoutains](#)
[Matinées gourmandes](#)